REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work-Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT AND PROTECTION OF NATURE

CCE / EIE N°

00000072

du 1 0 NOV 2009

CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE

Le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Vu la loi N° 96/12 du 5 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;

Vu le décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental ;

Vu l'arrêté N° 0070/MINEP du 22 Août 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une Etude d'Impact Environnemental;

Vu le rapport de Comité Interministériel de l'Environnement ;

Considérant les nécessités de service,

Certifie que:

LA SOCIETE D'EXPLOITATION FORESTIERE ET AGRICOLE DU CAMEROUN (SEFAC) B.P. 942 DOUALA - CAMEROUN

a effectué toutes les procédures techniques nécessaires et respecté la réglementation en matière d'Etude d'Impact Environnemental

pour le projet d'exploitation de l'UFA 10 012.

Au vu de cette étude d'impact environnemental préalable au démarrage de ce projet, il est délivré le présent Certificat de Conformité Environnementale pour servir et valoir ce que de droit.-

Dr. Nana Aboubakar Djalloh